

# Monde : la punition bête et méchante sévit toujours

Pionnière dans la défense des droits de l'enfant, la Belgique est très active dans la lutte contre la violence faite aux enfants. Depuis 2005, notre pays s'est engagé légalement contre les pires formes de violences contre les enfants : la prostitution, l'utilisation des enfants-soldats, le travail des enfants... Mais, des violences moins visibles, des violences quotidiennes, parfois au sein de leur propre famille, affectent tous les jours 40 millions d'enfants dans le monde.

## INTERVIEW

L'article 19 de la Convention Internationale des droits de l'enfant dit que "Chaque enfant a le droit d'être protégé contre toutes formes de mauvais traitements perpétrés par des parents ou toute autre personne à qui l'enfant est confié". Or, parfois, la maison est l'endroit le plus dangereux pour l'enfant, dénonce le Brésilien Paulo Sergio Pinheiro, auteur du **Rapport mondial des Nations unies sur la violence contre les enfants**. Un rapport présenté il y a quelques mois devant les députés et sénateurs belges de la Commission des Relations extérieures. Rencontre.

**Paulo Sergio Pinheiro :** "Les parents sont très dangereux pour les enfants. C'est dramatique, car ils sont censés être les protecteurs et non les agresseurs des enfants. Je ne parle pas de toutes les violences qui sont des crimes (prostitution, violences sexuelles, négligence...), mais de la violence invisible, tolérée, quotidienne : les coups de pied, la fessée, la stigmatisation, le silence, les châtiments sans explications, les peines stupides imposées à l'école (par exemple : faire dix fois le tour de la cour de récréation, monter vingt fois les escaliers, écrire 1 000 fois une phrase), l'isolement forcé (dans la chambre)... On peut exercer son autorité sans être violent, arbitraire ou autoritaire."

### Le Ligeur : Éduquer sans autorité ?

**P.S.P. :** "Les limites entre éducation et autorité, ce sont les coups physiques. Ni la Convention, ni les protocoles et commentaires (ndlr : des ajouts qui apportent des précisions, élargissent les obligations des États signataires de la Convention) n'admettent qu'on touche aux enfants. Le principe de la Convention, renforcé par une loi, doit permettre une éducation sans violence. Il y a toute une recherche académique, il y a une accumulation de savoirs sur comment éduquer, discipliner les enfants. Bien sûr, parfois, c'est dur, mais c'est plus efficace. D'abord, parce qu'on éduque l'enfant pour accroître le dialogue et les parents parfois écoutent les enfants. Ce qui est inacceptable, c'est que des parents continuent à déguiser la discipline et l'éducation par l'autoritarisme. Soyons clairs, la Convention ne nie pas une seconde l'autorité des parents. L'objectif de la légalisation n'est pas de les culpabiliser ou

de pénaliser ceux qui donnent une fessée. Certains sèment la confusion avec cette idée. C'est stupide. Non, ce qu'on veut, c'est investir une autorité des parents qui ne soit pas autoritaire. Donc, il faut éduquer les parents ! Je suis pour des séminaires pour jeunes parents, par exemple. Dans les pays qui ont légiféré (il y a plus de vingt ans pour l'Allemagne et la Suède) les parents ont énormément changé d'attitude."

### Expliquer pourquoi on punit

**LL :** *Soyons réalistes, parfois les enfants sont insupportables, les parents excédés. Comment faire ?*

**P.S.P. :** "C'est un faux problème, parce que des moyens existent. Je crois que les parents très énervés doivent pouvoir se contrôler. Si les maris ne frappent plus les épouses comme dans le passé, les parents doivent aussi pouvoir se contrôler et ne plus frapper leurs enfants. Il y aura beaucoup moins de cas-limites si les parents dialoguent, imposent des peines intelligentes. Ils peuvent interdire de faire quelque chose, mais doivent l'accompagner d'une explication. Ils peuvent imposer un châtiment, une punition (obliger l'enfant à rester dans sa chambre, supprimer un plaisir, un loisir, une sortie...) mais en expliquant pourquoi. Ils doivent aussi donner à l'enfant la possibilité de s'expliquer. Bien sûr, quand l'enfant est plus petit, c'est différent. Mais il y a des stratégies pour tous les âges."

### LL : Où trouver ces stratégies ?

**P.S.P. :** "Il existe des tas de lieux pour s'informer. Nombre d'organisations publient et mettent à disposition, sur leur site, des informations (Unesco, Unicef, Save the children...), il y a des campagnes de sensibilisation. Donc, on peut trouver des informations sur les différentes stratégies pour ne pas utiliser la violence dans la famille. Le premier responsable de ces stratégies, c'est l'État. C'est lui qui doit disséminer cette information, développer des outils pour une éducation non-violente, proposer aux parents d'autres modes de résolution des conflits, des formations... Le mariage, par exemple, peut être un bon moment pour donner la Convention des droits de l'Enfant ou des brochures d'information, de sensibilisation. Celles-ci peuvent être distribuées via les lieux de culte. On peut aussi organiser des échanges entre école et parents... Les moyens et le matériel ne manquent pas."

### Les châtiments corporels totalement interdits dans vingt-quatre pays

**LL :** *Quelles sont les principales recommandations de votre rapport ?*

**P.S.P. :** "La première, c'est la prévention. C'est plus

économique que de traiter les conséquences de la violence. Donc, plusieurs recommandations s'adressent aux États en insistant sur la prévention, la diffusion de l'information, mais aussi sur les moyens permettant aux enfants de présenter des plaintes. Dans nombre de pays, il existe des "childhotlines" (SOS Enfants), des ombudsmen (une sorte de protecteur du citoyen)... En Europe, il y a la Commission des droits de l'Homme qui suit avec beaucoup d'attention les droits de l'enfant, etc. Une des recommandations-clés, c'est la législation. Ce qu'il faudrait, c'est que chaque pays inscrive dans une loi l'interdiction de toute forme de violence. Jusqu'à présent, ils sont vingt-quatre dans le monde (dont quatorze en Europe) à avoir interdit tout châtiment corporel à l'encontre des enfants."

**LL :** *En cette veille des 20 ans de la Convention, quel bilan dressez-vous de la situation générale des enfants ?*

**P.S.P. :** "Il n'y a que des progrès. Toutes les fois que je regarde en arrière, je vois une continuité de problèmes. Mais en même temps, le monde me surprend : dans presque tous les pays du monde et les sociétés civiles que j'ai rencontrées, il y a des bonnes pratiques, des actions. Il y a une volonté inscrite chez tous les gouvernements, même si ce n'est pas une volonté en bloc. Partout, il y a des politiciens, des parlementaires, des juges véritablement dévoués à cette cause. Cette magie a été possible grâce à la Convention."

## EN SAVOIR +

Le professeur Paulo Sergio Pinheiro est une autorité dans les domaines des droits humains et des droits de l'enfant lié aux universités de Brown (États-Unis) et de Sao Paulo (Brésil) et Rapporteur sur les droits de l'enfant à la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme. Suite à ce rapport accessible sur le Net ([www.violencestudy.org](http://www.violencestudy.org)), Ban Ki-moon, le secrétaire général des Nations Unies a nommé, le 1<sup>er</sup> mai dernier, une Représentante spéciale sur la violence à l'encontre des enfants : Marta Santos Pais. Toujours en mai dernier, le professeur Pinheiro a présenté son rapport devant les parlementaires belges dans le cadre de la campagne de Plan International contre les violences quotidiennes envers les enfants du Sud. Cette ONG de parrainage œuvre pour l'amélioration à long terme des conditions de vie des enfants dans les pays en développement. Rens. : Galerie Ravenstein 3 B 5, 1000 Bruxelles. Tél. 02/504 60 00, [www.planbelgique.be](http://www.planbelgique.be).

■ Samira Loulidi

Et chez nous, qu'en est-il ? Retour sur la fessée en octobre dans le Ligeur.